

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au début de l'intitulé du chapitre I^{er}, après le mot :

« abrogation »,

insérer le mot :

« irresponsable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.